



// **Adrets** : versants d'une vallée de montagne qui bénéficient de la plus longue exposition au soleil.

// **Agropastoralisme** : cas où l'élevage, le paysage et l'économie sont liés à l'élevage extensif.

// **Allège** : partie du mur située entre le sol et le bas de la fenêtre, fermant l'embrasement de l'ouverture.

// **Architecture fonctionnaliste** : principe selon lequel la forme des bâtiments doit être exclusivement l'expression de leur usage.

// **Barreaudage** : ensemble des barreaux d'un ouvrage de feronnerie, généralement placé comme protection devant une ouverture.

// **Bioclimatique** : savoir-faire tirant le meilleur parti des conditions d'un site et de son environnement, pour une architecture naturellement la plus confortable pour ses utilisateurs.

// **CAUE** : Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

// **Communauté de commune** : établissement public de coopération intercommunale ayant pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité pour un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

// **Emprise au sol** : projection verticale au sol d'une construction.

// **Grenelle de l'environnement** : engagements sur le long terme visant à prendre des décisions sur l'environnement et le développement durable, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

// **Grenouillère** : départ des remontées mécaniques, où convergent toutes les pistes de ski.

// **Hameaux** : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village.

// **Huisseries** : encadrement de porte ou de fenêtre fixée à la maçonnerie ou à la cloison.

// **Lauze** : pierre utilisée pour la couverture de toit.

// **Nez de dalle** : extrémité d'une dalle béton, supportant par exemple un balcon.

// **Ornements** : partie accessoire d'une composition, qui la rehausse, l'enjolive, motif décoratif.

// **Opus incertum** : appareil fait de pierres irrégulières, mais qui s'ajustent entre eux.

// **Paline** : élément vertical composant le garde corps d'un balcon.

// **Paquebot des neiges** : concentration des logements et des activités au sein d'un même bâtiment organisée autour d'une coursive chauffée.

// **Pierre maçonnée à chaux** : chaux comme élément calcaire, entrant dans la composition des enduits traditionnels. Type de mise en oeuvre.

// **Placage** : technique de menuiserie consistant en l'application de feuilles de bois collées en guise de revêtement.

// **Plan d'aménagement** : document réglementant les droits d'utilisation des sols.

// **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : mis en place par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), ancien POS, document destiné à définir plus simplement l'occupation des sols. Doit exposer concrètement le projet global d'urbanisme de la collectivité.

// **Plan d'Occupation des Sols (POS)** : document fixant les règles d'utilisation des sols, afin d'organiser les zones urbaines en prenant en compte les besoins en matière d'habitat, d'emploi, de services, de transports et de protection des zones naturelles.

// **Redan** : ressaut, décrochement de façade, de menuiserie ou de toit, pouvant être horizontal ou vertical.

// **Soubassement** : partie inférieure d'une construction, base de la façade.

// **Station ex-nihilo** : station construite sur un site vierge.

// **Stations intégrées** : lieu où les services nécessaires sont à proximité et accessibles sans voiture.

// **Travées** : ouverture délimitée par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux de la construction.

// **Typologies** : répertoire des différents types.

// **Vallons** : petite vallée resserrée entre deux coteaux.

// **Vernaculaire** : qui est propre à une région ou à un pays ou à ses habitants.

// **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** : opération publique d'aménagement de l'espace urbain, désignant aussi un habitat urbain résultant de la procédure d'aménagement.

// **Zone d'Aménagement Différée (ZAD)** : procédure permettant aux collectivités locales de gérer la maîtrise foncière de terrain où il est prévu, à terme, une opération d'aménagement.



Ville de Tignes
Montée du Rosset - 73320 Tignes
04 79 40 06 40
www.mairie-tignes.fr



CAUE de la Savoie
131 Rue Juiverie - CS 31802 - 73018 Chambéry
04 79 60 75 50
www.cauesavoie.org



ASDER
124 rue du Bon Vent - 73000 Chambéry
04 79 85 88 50
www.asder.asso.fr

